Municipalité de Payerne



Case postale 112 - 1530 Payerne

Greffe Municipalité Tél. 026 662 66 26 Fax 026 662 65 27

> Au Conseil communal de et à 1530 Payerne

Payerne, le 20 janvier 2020

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

1. La Vente, pinte communale, résiliation du contrat de bail par Monsieur Fabrice Bersier

La Municipalité a pris acte de la résiliation du contrat de bail, au 31 mars 2020, de la pinte communale, La Vente, par son tenancier Monsieur Fabrice Bersier. La Municipalité donne son accord à cette résiliation afin de favoriser la carrière professionnelle de Monsieur Bersier auprès d'un autre établissement. Il pourra y mettre en valeur toute son expérience dans le domaine de la restauration.

A l'âge de vingt ans, Monsieur Bersier avait repris avec succès l'exploitation de la pinte communale au 1^{er} septembre 1999. La Municipalité le remercie ainsi que sa famille et ses collaborateurs pour ces vingt années d'exploitation et pour tous les efforts consacrés au maintien d'un établissement public de qualité. Elle lui souhaite plein succès pour la suite de sa carrière professionnelle.

Concernant la réouverture de l'établissement après le 31 mars 2020 et avant toute décision, une réflexion sera menée sur le concept de restauration en combinaison avec d'autres enjeux, notamment celui du Café du Marché. Au terme de cette réflexion, un plan d'action sera défini au début du printemps 2020 et fera l'objet d'une nouvelle communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique ;

C. Luisier Brodard

La Secrétaire adj. :

C. Maillat